

Déclaration du Regroupement étudiant de common law en français (RECLEF)

OTTAWA, le 17 mars 2014—Le Regroupement Étudiant de Common Law en Français – «Réclef» – tient à dénoncer la tenue de propos de nature sexuelle inappropriée par quelques participants à l'activité de la cabane à sucre qui s'est déroulée vendredi dernier, le 14 mars 2014.

Ces propos ont eu lieu notamment dans le cadre d'un chant dans l'un des autobus de retour vers l'université. Le Réclef dénonce catégoriquement ces propos inappropriés et tient à présenter ses excuses à toutes personnes qui ont été offusquées. Ces paroles nerefletent aucunement les valeurs du Réclef.

Il y a eu dénonciation de ces propos sur le champ et les participants en question ont immédiatement présenté leurs excuses et cessé le chant. Ceci démontre l'ouverture d'esprit, le respect et le dialogue constructif parmi les étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

L'activité annuelle de la cabane à sucre vise la promotion de la langue française au sein des programmes de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa dans un environnement informel. Cette activité entre dans le mandat du Réclef qui cherche à promouvoir les intérêts du corps étudiant d'expression française en common law; la promotion de la common law en français; la promotion de la langue française à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa; et la promotion du statut officiel et juridique du français.

Le Réclef tient à réaffirmer son engagement à favoriser un milieu universitaire qui encourage le respect et la dignité. Le Réclef s'engage à travailler avec la Faculté, ses partenaires et la population étudiante afin de s'assurer que cela ne se répètera pas à l'avenir.

Conseil d'administration du Réclef

reclef.uottawa@gmail.com

L'AÉÉCLSS approuve ce message.

vpcommunications.aeeclss@uottawa.ca